

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N°2013-426 DU 08 OCTOBRE 2013

Chargeant **Monsieur Alassane SOUMANOU**,
**Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la
Formation Technique et Professionnelle, de la
Reconversion et de l'Insertion des Jeunes**, de
l'intérim de **Madame Fatouma AMADOU DJIBRIL**,
Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
pour la période du 09 au 16 septembre 2013

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-319 du 11 août 2013, portant composition du Gouvernement ;

DÉCRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **Alassane SOUMANOU**, **Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes**, est chargé de l'intérim de Madame **Fatouma AMADOU DJIBRIL**, **Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche** pour la période du 09 au 16 septembre 2013.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 octobre 2013

**Par le Président de la République,
Chef de l'État,
Chef du Gouvernement,**



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 HCJ 2 - CES 2 - HAAC 2 - MESFTPRIJ 4 - MAEP 4 - AUTRES
MINISTÈRES 24 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1. 

